

CHAMPIONNAT DE FRANCE
2014
FEMININ



Moto-Club de Coëre-sur-l'Écault
N° d'affiliation 1354
Date 14/09/2014
Lieu Coëre-sur-l'Écault
N° d'épreuve FFM 837
Organisateur technique M.C. Coëre-sur-l'Écault
Adresse 12 Chemin No 1 avec 59199 MERGNIES
e-mail easybike@hotmail.fr
Téléphone 06 11 11 29 76



La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course Patrick PAMIGNY Licence : 018649
Délégué FFM (Président du Jury) Alain Lepeht. Licence : 015433
Membre du Jury Erick Potecau Licence : 024629
Membre du Jury André Thomas Frederic SCHOIS Licence : 147404
Commissaire technique responsable Jacky Gaillard Licence : 036044
Responsable du chronométrage Coralie Heleu Licence : 105888
Responsable du parc coureurs André THOMAS Licence : 053940

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

⇒ Féminin Scratch

Age 15 ans minimum
Licences NCA / Inter
Cylindrée Classes 3 & 4
Plaques Numéro noir sur fond blanc

⇒ Féminin 125cc

Age 13 ans minimum
Licences NCA / NJ3 / Inter
Cylindrée 125cc
Plaques Numéro blanc sur fond noir



Les pilotes licenciés à la FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'article 6.1 du règlement général Motocross.

⇒ Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 80 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{ère}	38 €	6 ^{ème}	15 €	11 ^{ème}	10 €	16 ^{ème}	5 €
2 ^{ème}	33 €	7 ^{ème}	14 €	12 ^{ème}	9 €	17 ^{ème}	4 €
3 ^{ème}	30 €	8 ^{ème}	13 €	13 ^{ème}	8 €	18 ^{ème}	3 €
4 ^{ème}	27 €	9 ^{ème}	12 €	14 ^{ème}	7 €	19 ^{ème}	2 €
5 ^{ème}	24 €	10 ^{ème}	11 €	15 ^{ème}	6 €	20 ^{ème}	1 €

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM.

b. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour un moteur à 2 temps et de 150 € pour un moteur à 4 temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical Florence Turbanot
 Nombre de secouristes 10 Nombre d'ambulance(s) 2
 Hôpital le plus proche Valenciennes Temps de trajet (en min) 20

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

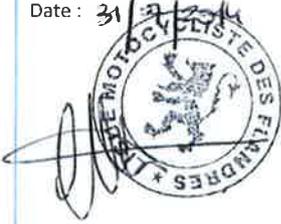
a. Accès :

Nom du site Circuit ST PIERRE
 Adresse Basilly & Thimincelle 59103 Condi'Escaut
 GPS - Latitude (Nord) 50° 26, 54, 7 GPS - Longitude (Est) 3° 36, 36, 6

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit 1900
 Largeur minimum de la piste 12
 Largeur de la grille 30
 Longueur de la ligne droite de départ 100
 Nombre de OCP* 12
 *Officiels Commissaires de Piste
 Capacité en essais 40
 Capacité en manche 40

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 23/05/2014 	Date : 31/7/2014 	Date : 09/09/14 Numéro : 1410911 

HORAIRES PREVISIONNELS



Moto-Club de Coudré-sur-l'Écluse
 N° d'affiliation 1954
 Lieu Coudré-sur-l'Écluse
 N° d'épreuve FFM 837

Date 13 Septembre 2014

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
14h	14h10	Essai Libre	Poussins Benjamin	10 min
14h15	14h25	Essai Libre	mini Vent	10 min
14h30	14h40	Essai Libre	Vétérans	10 min
14h45	14h55	Essai Chrono	Poussins Benjamin	10 min
15h	15h15	Essai Chrono	mini Vent	15 min
15h20	15h35	Essai Chrono	Vétérans	15 min
15h40	15h55	1 ^{er} Manche	Poussins Benjamin	10 min + 1T
15h55	16h15	1 ^{er} Manche	mini Vent	15 min + 1T
16h20	16h45	1 ^{er} Manche	Vétérans	10 min + 1T
17h	17h15	2 ^e Manche	Poussins Benjamin	10 min + 1T
17h20	17h40	2 ^e Manche	mini Vent	15 min + 1T
17h45	18h10	2 ^e Manche	Vétérans	20 min + 1T
18h15	18h35	Essai Libre	Championnat de France Poussins	20 min
19h		Remise des Prix		



REGLEMENT PARTICULIER

I

HORAIRES PREVISIONNELS



Moto-Club de Candé Sur l'Orne
 N° d'affiliation 1954
 Lieu Candé / Orne
 N° d'épreuve FFM 837



Date 14 Septembre 2014

RÈGLEMENT PARTICULIER

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8h	8h10	Essai libre	Championnat Mx1 Groupe A	10 min
8h15	8h25	Essai libre	Championnat Mx1 Groupe B	10 min
8h30	8h40	Essai libre	Championnat Mx2 Groupe A	10 min
8h45	8h55	Essai libre	Championnat Mx2 Groupe B	10 min
9h	9h20	Essai libre	Championnat de Femme Féminin	20 min
9h30	9h45	Essai Chronos	Mx1 groupe A	15 min
9h50	10h05	Essai Chronos	Mx1 groupe B	15 min
10h10	10h25	Essai Chronos	Mx2 groupe A	15 min
10h30	10h45	Essai Chronos	Mx2 groupe B	15 min
11h	11h20	Qualifications	Championnat de Femme Féminin	20 min
11h25	11h30	Test départ	"	5 min
11h40	12h05	1 ^{er} Manche PAUSE	Mx1	20 min + 1 T
13h50	14h15	1 ^{er} Manche	Mx2	20 min + 1 T
14h20		Tour de Reconnaissance		
14h30	14h50	1 ^{er} Manche	Championnat de Femme Féminin	15 min + 1 T
14h55	15h10	1 ^{er} Manche	Criterium	12 min + 1 T
15h15	15h45	2 ^{ème} Manche	Mx2	20 min + 1 T
15h50		Tour de Reconnaissance		
16h	16h20	2 ^{ème} Manche	Championnat de Femme Féminin	15 min + 1 T

#

HORAIRES PREVISIONNELS



Moto-Club de Candi-Sur-l'Orne
 N° d'affiliation 1554
 Lieu Candi-Sur-l'Orne
 N° d'épreuve FFM 837

Date 14 Septembre 2014

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
16h25	16h50	1 ^{er} Manche	M x 1	25 min + 1 T
16h55	17h10	2 ^{ème} Manche	Criterium	15 min + 1 T
17h20	17h30	Tour de Reconnaissance		
17h30	17h50	3 ^{ème} Manche	Championnat de France Feminin	15 min + 1 T
18h10	18h35	Super Championnat	M x 1 M x 2	20 min + 1 T



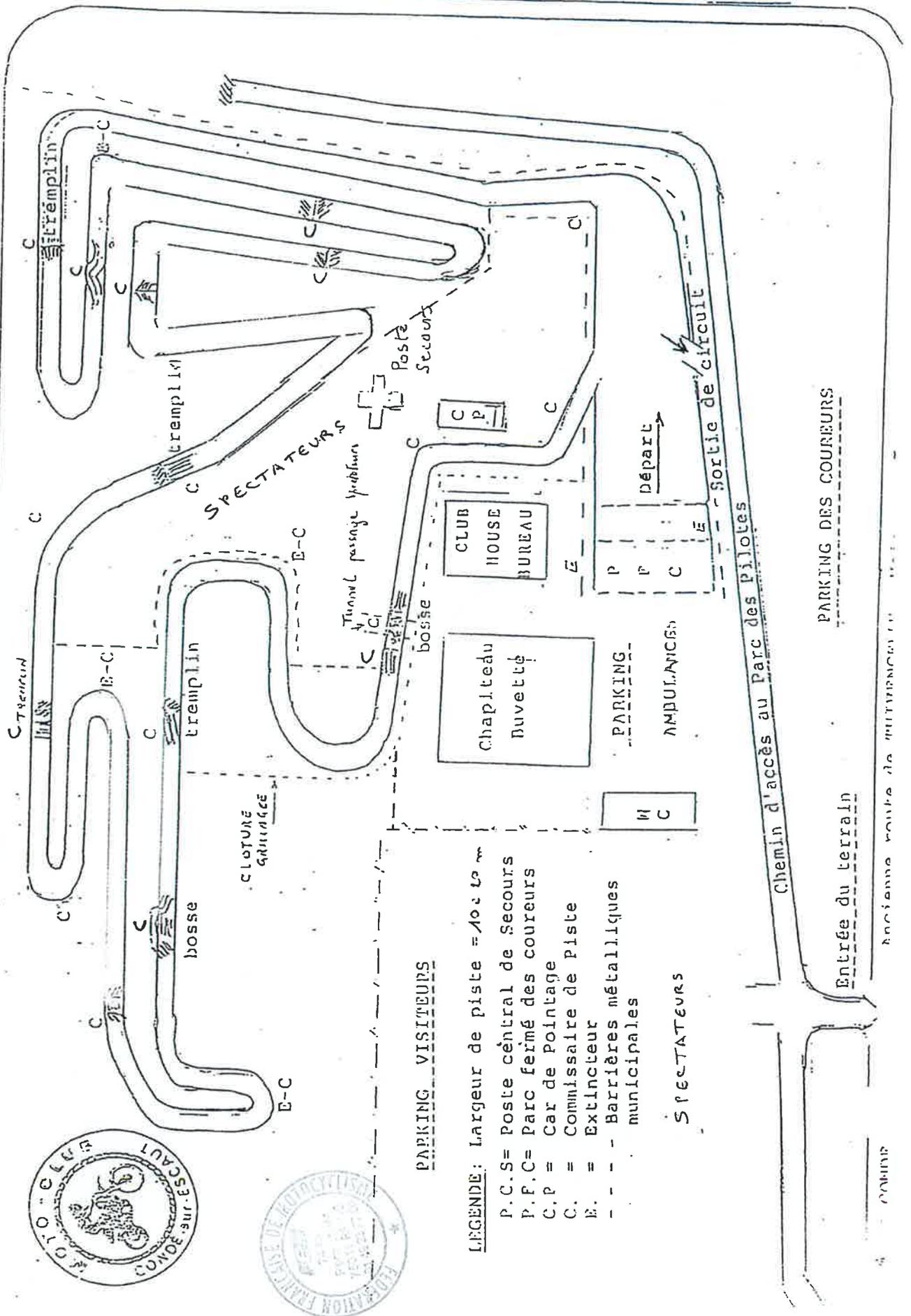
VILLE DE COMDE SUR ESCAUT - TERRAIN DE MOTO CROSS ST PIERRE

Développé : 1 900 mètres

Ancien Canal de MOHS Asséché

voie sur berge piste d'accès Ambulances

PLAN DU CIRCUIT



LEGENDE: Largeur de piste = 1,00 m

- P.C.S= Poste central de Secours
- P.F.C= Parc fermé des coureurs
- C.P = Car de Pointage
- C. = Commissaire de Piste
- E. = Extincteur
- - - - - Barrières métalliques municipales

SPECTATEURS